



## Conges payes avec le conjoint

Par **carinou62**, le **18/12/2010** à **17:53**

Bonjour,rnrnCela fait 3 ans que je travaille dans une entreprise qui ferme toujours 3 semaines en aout(elle ferme complètement pour tous les salariés). Je ne donc pas choisir mes congés.rnrnDurant, ces 3 ans, jamais mon mari a eu ces congés avec moi (on lui impose 3 semaines sans qu'on lui demande la date qu'il voudrait(son entreprise ne ferme pas complètement , c'est des roulements).rnrnJusque là, nous n'avons rien demandé ni dit car nous ne partions pas en vacances.rnrnEn aout 2011, nous voudrions partir en vacances mais nous apprenons ce jour qu'il a encore 3 semaines différentes de moi.rnrnIl existe une loi ou autre qui permettrait qu'il change ces dates pour avoir au moins 2 semaines ensemble?? Sachant que nous avons 3 enfants.rnrnMerci de votre réponse.rnrnCordialement

Par **DSO**, le **18/12/2010** à **19:20**

Bonsoir,rnrnMalheureusement, aucune loi n'existe à ce sujet. rnrnCordialement,rnrnDSO

Par **Marion2**, le **18/12/2010** à **19:55**

Voici la réponse de Pmtedforum à une questions semblable :rnrn[citation]**En dehors de dispositions particulières éventuelles à la Convention Collective applicable, c'est ce qui est prévu à l'art. L3141-14 du Code du Travail et à l'art. L3141-15**rnrnP.M. tedforum rnrn[/citation]

Par **P.M.**, le **18/12/2010** à **21:20**

Bonjour,rnL'art. L3141-15 du Code du Travail ne s'applique que pour les conjoints travaillant dans la même entreprise et l'[art. L3141-14](#) prévoit à ce propos : [citation]Pour fixer l'ordre des départs, l'employeur tient compte :rn1° De la situation de famille des bénéficiaires, notamment des possibilités de congé, dans le secteur privé ou la fonction publique, du conjoint ou du partenaire lié par un pacte civil de solidarité[/citation] mais ce n'est pas une obligation formelle et qui ne peut pas s'appliquer en cas de fermeture de l'entreprise...

Par **Marion2**, le **18/12/2010** à **21:21**

Merci de la précision pmtedforum

Par **pepelle**, le **30/12/2010** à **18:41**

Merci de la censure de mon message. Les choses qui gênent, on les efface, faute de pouvoir argumenter ....